



Appraisal Institute of Canada
Institut canadien des évaluateurs

INSTITUT CANADIEN DES ÉVALUATEURS

POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

Cycle 2020-2021 (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021)

**Institut canadien des évaluateurs
403 ~ 200, rue Catherine
Ottawa, Ontario K2P 2K9**

TABLE DES MATIÈRES

1	BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	3
2	LE CYCLE DE PPC	3
3	POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	3
	Gouvernance de la politique de PPC	3
	Administration de la politique de PPC.....	3
4	CRÉDITS DE PPC	3
	Définition d'un crédit de PPC.....	3
5	EXIGENCES EN MATIÈRE DE CRÉDITS DE PPC	Error! Bookmark not defined.
	Tous les membres	5
	Membres stagiaires seulement – exigences supplémentaires.....	5
6	ENREGISTREMENT DES CRÉDITS DE PPC	Error! Bookmark not defined.
	Responsabilités des membres	5
	Responsabilités de l'ICE	6
	Vérifications du PPC.....	6
7	SANCTIONS EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	7
	Tous les membres : Défaut d'obtenir les crédits obligatoires du Séminaire de pratique professionnelle	7
	Membres stagiaires seulement : Défaut de terminer le cours de niveau universitaire.	7
	Tous les membres : Défaut d'obtenir le nombre minimal de 24 crédits de PPC	7
	Mesures disciplinaires supplémentaires	7
	Exceptions aux sanctions en cas de non-conformité	7
	Appels	8
8	ANNEXE A : Mise à jour d'un dossier de PPC.....	9
9	ANNEXE B : Sujets et activités admissibles comme crédits de PPC.....	10
10	ANNEXE C : Demande – Crédit de PPC « garanti » de l'ICE.....	13

1 BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'Institut canadien des évaluateurs (ICE) offre un programme obligatoire de perfectionnement professionnel continu (PPC) conçu pour assurer que :

- Les membres désignés maintiennent et améliorent leurs connaissances et leurs compétences dans leur domaine de pratique tout au long de leur carrière.
- Les membres stagiaires progressent dans leur démarche d'obtention d'une désignation et satisfont aux exigences académiques pour la désignation.

Le programme de PPC de l'ICE encourage et favorise l'apprentissage continu, tout en veillant à ce que l'ICE respecte ses obligations de protection de l'intérêt du public. Le Perfectionnement professionnel continu est au cœur d'une profession d'évaluation dynamique et solide et contribue au respect et à la valeur de nos membres sur le marché.

2 LE CYCLE DE PPC

Le cycle de PPC 2020-2021 est en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

3 POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

Gouvernance de la politique de PPC

Le Comité des admissions et de l'accréditation (AAC) est responsable de la politique de PPC, de l'établissement des normes académiques et d'expérience pratique et de la définition des politiques d'admission et d'accréditation en ce qui concerne les qualifications et compétences professionnelles de l'ICE.

Administration de la politique de PPC

La politique de PPC est administrée par le Bureau national de l'ICE. Toutes les demandes de renseignements relatives au PPC doivent être adressées à AAC@aicanada.ca.

4 CRÉDITS DE PPC

Définition d'un crédit de PPC

Un (1) crédit de PPC est défini comme une (1) heure d'apprentissage organisé sur un sujet qui fait progresser les connaissances et(ou) les habiletés des membres de l'ICE qui travaillent selon les principes de valeur et de compétences dans le domaine des biens immobiliers.

Les crédits de PPC réclamés doivent refléter un perfectionnement professionnel de qualité qui augmentera les connaissances, les capacités et les compétences d'un membre

en ce qui concerne les services d'évaluation professionnelle. Pour mieux comprendre les compétences requises pour réussir comme évaluateur, veuillez consulter le [profil des compétences de l'ICE](#).

Définition d'une heure admissible

Une (1) heure de perfectionnement professionnel ne doit pas être de moins de 60 minutes et doit consister uniquement en perfectionnement professionnel. La préparation, l'inscription, le temps de déplacement et de réseautage et les pauses-repas ne sont pas considérés comme un temps consacré au perfectionnement professionnel.

Crédits de PPC garantis

Les crédits pour les cours élaborés, parrainés ou autorisés par le Bureau national de l'ICE (p. ex. le Séminaire de pratique professionnelle (SPP), les congrès nationaux, les cours du programme d'études de l'ICE, les cours de PPC de l'UBC, etc.) sont garantis comme étant reconnus conformes par la politique de PPC de l'ICE.

Crédits de PPC non garantis

Les crédits pour les cours non élaborés, parrainés ou autorisés par le Bureau national de l'ICE ne sont pas garantis comme étant reconnus conformes par la politique de PPC de l'ICE.

Si le membre affiche des crédits dans son dossier de PPC pour ces types de cours, il accepte un certain risque que le vérificateur puisse conclure que le crédit ne satisfait pas aux exigences de la politique de PPC.

Les membres dont les crédits sont refusés à la suite d'une vérification se verront accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour satisfaire aux exigences en suspens. (Voir l'annexe B pour des exemples de sujets admissibles).

Crédits de PPC pour des activités répétées

Des crédits de PPC ne sont pas accordés deux fois pour une activité de perfectionnement professionnel effectuée plus d'une fois dans un même cycle de PPC.

5 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CRÉDITS DE PPC

Tous les membres

Tous les membres doivent obtenir un minimum de 24 crédits de PPC dans le cycle de PPC en cours en :

- suivant le Séminaire de pratique professionnelle dans les 12 premiers mois de disponibilité une fois par cycle de PPC pour sept (7) crédits de PPC et
- obtenant au moins dix-sept (17) crédits de PPC dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel admissibles.

Jusqu'à huit (8) crédits de PPC provenant d'activités de perfectionnement professionnel admissibles autres que le SPP peuvent être reportés au cycle de PPC suivant.

Membres stagiaires seulement – exigences supplémentaires

Les membres stagiaires doivent suivre au moins un cours de niveau universitaire et obtenir 12 crédits de PPC. (Le programme de cours menant à l'obtention d'une désignation de l'ICE ou à l'obtention d'un diplôme est acceptable.)

- Les stagiaires qui ont obtenu un diplôme universitaire, réussi le programme d'études et les études de cas guidées ne seront **pas** tenus de suivre le cours obligatoire de niveau universitaire. Toutefois, ils devront obtenir 17 crédits d'activités de perfectionnement professionnel admissibles.

Les membres stagiaires qui adhèrent au cours de la deuxième année d'un cycle :

- doivent suivre au moins un (1) cours de niveau universitaire donnant droit à 12 crédits de PPC ou obtenir 12 crédits d'activités de perfectionnement professionnel admissibles (plutôt que 17).

6 ENREGISTREMENT DES CRÉDITS DE PPC

Responsabilités des membres

Il incombe aux membres :

- D'afficher les crédits de PPC qui ne sont pas affichés par le Bureau national de l'ICE
- De veiller à ce que leur dossier de PPC soit exact

- De conserver les preuves de présence appropriées, comme les certificats de présence et d'assiduité, relevés de notes et description publiée des événements qui précisent comment les crédits de PPC réclamés ont été obtenus. Les membres sont tenus de conserver cette documentation pendant une période d'un an après la fin du cycle aux fins de vérification.

Responsabilités de l'ICE

Il incombe au Bureau national de l'ICE :

- D'afficher au dossier de PPC d'un membre les crédits obligatoires de PPC du SPP.
- D'afficher au dossier de PPC d'un membre les crédits de PPC obtenus dans le cadre de l'examen volontaire par les pairs.
- De calculer et d'afficher au dossier de PPC d'un membre un maximum de 8 crédits reportés du cycle précédent, le cas échéant.
- D'afficher au dossier de PPC d'un membre les crédits de PPC de participation à tous les conférences, cours et séminaires nationaux de l'ICE.
- D'effectuer des vérifications aléatoires des dossiers de PPC des membres.

Vérifications du PPC

Un certain nombre de membres de l'ICE feront l'objet d'une vérification aléatoire à chaque cycle de PPC afin de vérifier que les crédits affichés à leur dossier de PPC sont conformes à la politique de PPC de l'ICE.

De plus, les membres stagiaires feront l'objet d'une vérification complète de leurs 12 crédits obligatoires pour la réussite du cours de niveau universitaire requis par cycle.

Dans les cas où un membre a affiché des crédits de PPC qui sont par la suite jugés inadmissibles lors d'une vérification, ce membre aura six mois après la fin d'un cycle de PPC (jusqu'au 30 juin), sans pénalité, pour remplacer ces crédits inadmissibles par des crédits admissibles.

Un membre qui affiche sciemment des crédits de PPC inadmissibles peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

7 SANCTIONS EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Tous les membres qui ne se conforment pas à la politique de PPC de l'ICE feront l'objet de sanctions. Les sanctions ne peuvent être annulées ou réduites par les associations nationales ou provinciales ou les affiliés de l'ICE.

Tous les membres : Défaut d'obtenir les crédits obligatoires du Séminaire de pratique professionnelle

Les membres qui ne satisfont pas à l'exigence du SPP seront passibles d'une amende de 500 \$ et d'une suspension jusqu'à ce que toutes les exigences du SPP soient satisfaites. Les crédits de PPC seront appliqués au cycle approprié.

Membres stagiaires seulement : Défaut de terminer le cours de niveau universitaire

Les membres stagiaires qui ne réussissent pas le cours de niveau universitaire seront passibles d'une amende de 500 \$.

Les membres stagiaires doivent compléter et déclarer les crédits requis dans les 6 mois suivant le dernier jour du cycle de PPC précédent (le 30 juin).

Si, après 6 mois, le membre stagiaire ne s'est pas conformé à l'exigence, son statut de membre stagiaire sera suspendu jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites. Tous les crédits seront appliqués au cycle approprié.

Tous les membres : Défaut d'obtenir le nombre minimal de 24 crédits de PPC

Les membres qui omettent de remplir et de déclarer les 24 crédits de PPC requis seront passibles d'une amende de 500 \$.

Les membres doivent compléter et déclarer les crédits requis dans les 6 mois suivant le dernier jour du cycle de PPC précédent (le 30 juin).

Si, après 6 mois, le membre ne s'est pas conformé à l'exigence, le membre sera suspendu jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites. Tous les crédits seront appliqués au cycle approprié.

Mesures disciplinaires supplémentaires

Le défaut de se conformer à la politique de Perfectionnement professionnel continu de l'ICE peut entraîner des mesures disciplinaires supplémentaires.

Exceptions aux sanctions en cas de non-conformité

Les membres qui, pour des raisons médicales, pour des raisons familiales graves ou pour un congé parental, ne satisfont pas à l'exigence minimale de 24 crédits exigés pour un

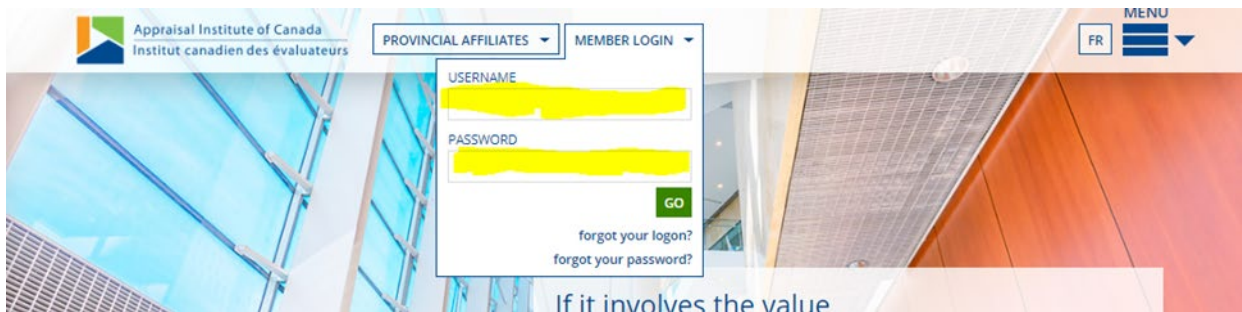
cycle de deux ans peuvent demander une exemption ou une réduction des crédits exigés sur présentation d'une demande écrite (le courriel est acceptable) au directeur de l'éducation des membres au Bureau national.

Appels

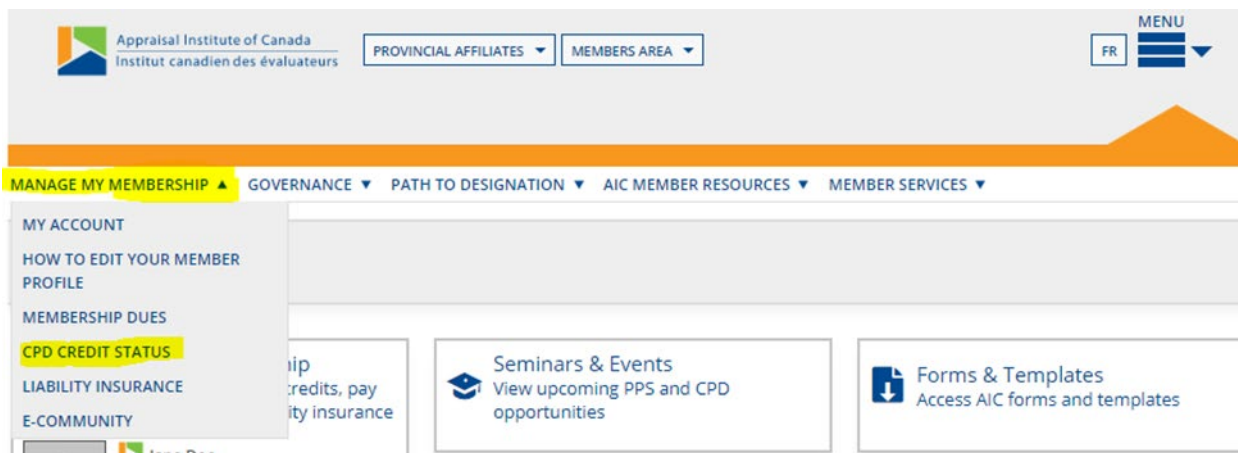
Un membre frappé d'une suspension en raison de sa non-conformité à la politique de PPC peut interjeter appel auprès du sous-comité d'appel. Une [demande d'appel](#) peut être présentée à l'ICE.

8 ANNEXE A : MISE À JOUR D'UN DOSSIER DE PPC

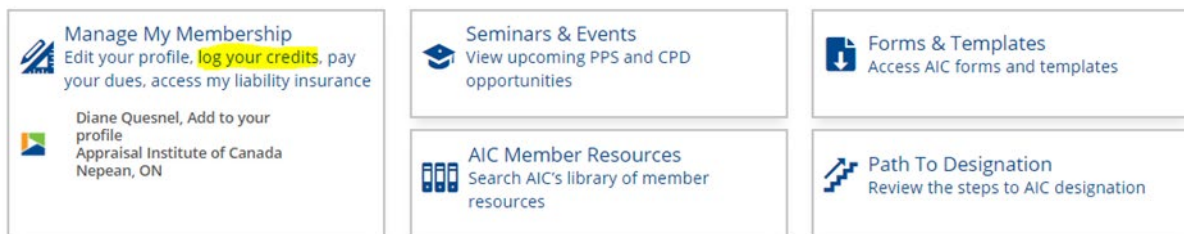
Entrez en session à la page des membres de l'ICE.



Cliquez sur **Manage My Membership** puis sur **CPD CREDIT STATUS** pour accéder à votre dossier de PPC



Cliquez sur **log your credits** pour mettre à jour votre dossier de PPC



9 ANNEXE B : SUJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES COMME CRÉDITS DE PPC

Sujets admissibles comme crédits de PPC

Un large éventail de sujets sont admissibles à des crédits de PPC. Ils comprennent, sans s'y limiter, les sujets suivants :

Compétences fondamentales	Compétences spécialisées	Compétences technologiques ou applications pertinentes à la profession d'évaluation	Leadership/ affaires
<ul style="list-style-type: none">• Évaluation• Méthodes d'évaluation• Principes de valeur• Mathématiques• Communication (générale)• Droit immobilier• Rédaction• Art oratoire	<ul style="list-style-type: none">• Compétences techniques et du comportement• Négociation, médiation, résolution de conflit• Comptabilité, finances• Étude de fonds de réserve• Témoin expert• Évaluation de biens dégradés	<ul style="list-style-type: none">• Pensée critique• Expropriation• Évaluation de logements de spécialité• Prévisions• Comportement organisationnel• Gestion du changement• Droit des affaires	<ul style="list-style-type: none">• Marketing• Planification stratégique• Gestion des ressources humaines• Développement des affaires• Médias sociaux• Relations avec les médias

Pour une liste complète des cours de PPC et BUSI de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) ainsi que des cours offerts par d'autres partenaires en éducation, veuillez visiter <https://www.aicanada.ca/fr/accueil-des-membres/gerer-mon-adhesion/cpd-credits-status/>.

Cours de niveau universitaire

Les membres peuvent réclamer 12 crédits de PPC par cours pendant un cycle de PPC pour avoir suivi un cours de niveau universitaire. Les membres qui réclament des crédits de PPC pour des cours doivent être en mesure de démontrer, s'ils font l'objet d'une vérification, qu'ils ont réussi à 100 % les travaux requis.

Sujets inadmissibles comme crédits de PPC

Les domaines d'étude suivants ne sont pas admissibles à des crédits de PPC :

Sciences sociales

Style de vie

Temps de préparation et de présentation relatif à une présentation médiatique

Santé
Passe-temps
Planification financière personnelle

Activités admissibles comme crédits de PPC

Auteur de publication

Le nombre maximum de crédits de PPC pouvant être obtenus au cours du cycle de deux ans pour la rédaction de publications est de 10. Ils sont calculés en fonction du nombre réel d'heures travaillées.

Examen volontaire par les pairs

Les membres désignés pourront réclamer des crédits de PPC à chaque cycle de deux ans, sous réserve des lignes directrices suivantes :

Deux (2) crédits par examen d'un rapport sur formulaire résidentiel jusqu'à un maximum de 4 crédits de PPC.

Quatre (4) crédits par examen de rapports narratifs (courts ou complets) jusqu'à un maximum de 8 crédits de PPC.

Le Bureau national de l'ICE affichera les crédits de PPC dans le dossier du membre à la fin de l'examen par les pairs.

Un examen par les pairs imposé à titre de sanction de pratique découlant du processus disciplinaire ne sera pas admissible à des crédits de PPC.

Enseignement et tutorat

Des crédits de PPC peuvent être réclamés pour des expériences d'enseignement et de tutorat en rapport avec les catégories d'apprentissage définies (voir section **3.2**). Les membres peuvent réclamer un maximum de 7 crédits de PPC par année pour un maximum de 14 crédits de PPC par cycle pour ces activités.

Assemblée générale annuelle (AGA)

Un (1) crédit de PPC sera accordé pour la participation à une AGA nationale, provinciale ou de section. Les membres peuvent réclamer un maximum de 1 crédit de PPC par année pour un maximum de 2 crédits de PPC par cycle pour cette activité.

Bénévolat à l'ICE

Des crédits peuvent être accumulés pour les activités de bénévolat conformément au tableau suivant : (Comprend les réunions, les conférences téléphoniques, la notation, les entrevues, l'instruction, le travail sur les dossiers)

CRÉDITS DE PPC POUR LES ACTIVITÉS DE BÉNÉVOLAT À L'ICE		
Activités de bénévolat à l'ICE	Maximum par année	Maximum par cycle
NATIONAL		
Conseil d'administration	10	20
Comité exécutif	10	20
Comité des candidatures	1	2
Comité des finances et de vérification	1	2
Comité de communications/marketing	2	4
Comité des admissions et de l'accréditation	5	10
Comité de pratique professionnelle	5	10
Règlements /Procédures	1	2
Comité de l'assurance	1	2
Comité du Congrès de l'ICE	4	8
Autres comités nationaux	1	2
SOUS-COMITÉS NATIONAUX		
Correction de l'examen d'expérience appliquée	12	24
Examineur EDC – Expérience appliquée	6	12
Examen par les pairs (<i>bénévole/EPT/Disciplinaire</i>)	13	26
Sous-comité d'enquête	9	18
Sous-comité d'adjudication	11	22
Sous-comité d'appel	8	16
Comité d'examen par les pairs	13	26
Sous-comité des normes	3	6
Instructeurs - Normes	13	26
PROVINCIAL		
Conseil d'administration (*)	5	10
Comité exécutif (*)	2	4
Autres comités (*)	2	4
CHAPITRE		
Comité exécutif du chapitre (*)	3	6

(*) Définition de « réunion formelle » : Une réunion tenue par un comité actif pour laquelle un procès-verbal est dressé et dont les activités sont présentées au Conseil.

10 ANNEXE C : DEMANDE – CRÉDIT DE PPC « GARANTI » DE L'ICE

Qui peut présenter une demande?

Les organismes ou fournisseurs de services de l'extérieur peuvent demander des crédits garantis pour les activités de perfectionnement professionnel et(ou) les cours qu'ils offrent. L'ICE évaluera tous les cours de PPC, la matière des séminaires et des ateliers qui lui seront soumis par des fournisseurs externes et déterminera s'ils sont admissibles à des crédits de PPC et s'ils peuvent obtenir le statut « garanti ».

Définition des crédits de PPC

Un crédit de perfectionnement professionnel continu se définit comme suit : 1 heure d'apprentissage organisé sur un sujet qui fait progresser les connaissances ou les compétences des professionnels qui travaillent avec les principes de la valeur liés aux biens immobiliers. Une heure admissible au crédit ne doit pas être inférieure à 60 minutes d'expérience donnant droit à un crédit. Les heures réclamées doivent refléter un apprentissage rigoureux et de qualité qui fera progresser les connaissances, les aptitudes et les compétences par rapport à la profession d'évaluateur.

Les crédits de PPC garantis seront accordés aux programmes qui correspondent sans équivoque à la définition ci-dessus et qui entrent dans les catégories suivantes. La demande de crédits garantis doit démontrer que les programmes reflètent les pratiques actuelles, qu'ils sont offerts par des instructeurs qualifiés et qu'ils comportent un mécanisme d'assurance de la qualité.

Processus d'examen

Les organismes et fournisseurs de services de l'extérieur peuvent demander que leurs crédits soient garantis en tout temps. La demande et les documents à l'appui seront examinés par le directeur de l'éducation des membres.

Examen du crédit

Tous les programmes qui sont admissibles à des crédits de PPC en vertu des lignes directrices de PPC de l'ICE seront « garantis » par l'ICE pour un nombre défini de crédits. Les programmes de type cours seront « garantis » pour une période de trois ans tant que le contenu du cours reste inchangé, renouvelable après révision.

Si leur demande est acceptée, les postulants doivent accepter de suivre la politique de l'ICE en ce qui concerne l'identification du programme comme étant admissible aux crédits de PPC (voir « Énoncé de PPC et logo de l'ICE » ci-dessous).



La réussite de ce programme permet aux membres de l'Institut canadien des évaluateurs de réclamer **X crédits de PPC** pour leurs exigences de perfectionnement professionnel continu – www.AICanada.ca

Le logo de l'Institut et l'Énoncé de PPC doivent être placés bien en vue sur la brochure, les documents définitifs du programme et le formulaire d'inscription. Tout le matériel promotionnel doit être approuvé par le directeur du marketing et des communications de l'ICE avant d'être diffusé.